

Désignation de l'entreprise : SAS A26 GRAND QUEST

Néant ☐ *

		Exercice N						Exercice (N-1)	
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA		FB		FC			
	Production vendue	biens*	FD		FE		FF		
			FG	717 009	FH		FI	717 009	589 757
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	717 009	FK		FL	717 009	589 757	
	Production stockée*					FM	(10 935)	10 935	
	Production immobilisée*					FN			
	Subventions d'exploitation					FO			
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges* (9)					FP	1 387	12 000	
	Autres produits (I) (11)					FQ	6	1	
Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	707 466	612 693	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS			
	Variation de stock (marchandises)*					FT			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU			
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV			
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	433 924	356 502	
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	2 935	3 395	
	Salaires et traitements*					FY	160 535	139 644	
	Charges sociales (10)					FZ	58 364	49 729	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	- dotations aux amortissements*			GA	8 670	3 968	
			- dotations aux provisions			GB			
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC		
	Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD			
	Autres charges (12)					GE	35 665	34 676	
	Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	700 094	587 914
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	7 373	24 780
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)					GH			
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)					GI			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ			
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		1	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	51		
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM			
	Différences positives de change					GN			
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO			
	Total des produits financiers (V)						GP	51	1
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ			
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR			
	Différences négatives de change					GS			
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT			
	Total des charges financières (VI)						GU		
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	51	1	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	7 424	24 781	

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : SAS A26 GRAND OUEST

Néant ☐ *

		Exercice N		Exercice N-1	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	286		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB			
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC			
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	286		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	965	123	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	1 332		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG			
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	2 297	123	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	(2 011)	(123)	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ			
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	812	3 699	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	707 804	612 695	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	703 203	591 736	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	4 601	20 959	
RENOIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO			
	(2) Dont {	HY	IG		
	(3) Dont {	HP	HQ	1 519	2 708
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH	IJ	IK	HX
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	RD			
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)				
	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC			
	(6ter) Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD			
	(9) Dont transferts de charges	A1	1 387	12 000	
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS) A5	A2			
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3			
(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	35 659	34 644		
(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6	A8	obligatoires A9			
					Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8
Dont cotisations Madelin A7					
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe)		Exercice N			
		Charges exceptionnelles		Produits exceptionnels	
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N			
		Charges antérieures		Produits antérieurs	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : SAS A26 GRAND OUEST		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12	
Adresse de l'entreprise 335 RUE GEORGES BONNAC		33000 BORDEAUX	
Durée de l'exercice précédent* 12		0	
Numéro SIRET* 88155663300017		Néant ☐ *	
		Exercice N clos le, 31122022	
		N-1 31122021	
		Net 3	
		Net 4	
Capital souscrit non appelé (I) AA			
Frais d'établissement * AB		AC	
Frais de développement * CX		CQ	
Concessions, brevets et droits similaires AF		AG	
Fonds commercial (1) AH		AI	
Autres immobilisations incorporelles AJ		AK	
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles AL		AM	
Terrains AN		AO	
Constructions AP		AQ	
Installations techniques, matériel et outillage industriels AR		AS	
Autres immobilisations corporelles AT		AU	
Immobilisations en cours AV		AW	
Avances et acomptes AX		AY	
Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence CS		CT	
Autres participations CU		CV	
Créances rattachées à des participations BB		BC	
Autres titres immobilisés BD		BE	
Prêts BF		BG	
Autres immobilisations financières* BH		BI	
TOTAL (II) BJ		BK	
Matières premières, approvisionnements BL		BM	
En cours de production de biens BN		BO	
En cours de production de services BP		BQ	
Produits intermédiaires et finis BR		BS	
Marchandises BT		BU	
Avances et acomptes versés sur commandes BV		BW	
Clients et comptes rattachés (3)* BX		BY	
Autres créances (3) BZ		CA	
Capital souscrit et appelé, non versé CB		CC	
Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :) CD		CE	
Disponibilités CF		CG	
Charges constatées d'avance (3)* CH		CI	
TOTAL (III) CJ		CK	
Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV) CW			
Primes de remboursement des obligations (V) CM			
Ecart de conversion actif* (VI) CN			
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI) CO		IA	
Renvois : (1) Dont droit au bail		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP	
Clause de réserve de propriété : *		(3) Part à plus d'un an : CR	
Immobilisations :		Stocks :	
		Créances :	

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS A26 GRAND OUEST

Néant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

		Exercice N		Exercice N-1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :4.....000.....)	DA	4 000	4 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB			
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC			
	Réserve légale (3)	DD			
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	20 959		
	Report à nouveau	DH			
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	4 601	20 959	
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées *	DK			
		TOTAL (I)	DL	29 560	24 959
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM			
	Avances conditionnées	DN			
	TOTAL (II)	DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP			
	Provisions pour charges	DQ			
	TOTAL (III)	DR			
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU			
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	89 652	174 790	
	Dettes fiscales et sociales	DY	26 767	43 003	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			
	Autres dettes	EA	1 415	2 406	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	12 000		
	TOTAL (IV)	EC	129 833	220 199	
	Ecart de conversion passif *	(V)	ED		
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	159 393	245 157	
RENOIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B			
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C			
		1D			
		1E			
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF			
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	129 833	220 199	
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le	01012022	et clos le	31122022	Régime simplifié d'imposition	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	x
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société:		Adresse du siège social:	
SAS A26 GRAND OUEST		335 RUE GEORGES BONNAC	
SIRET	8 8 1 5 5 6 6 3 3 0 0 0 1 7	33000 BORDEAUX	
Adresse du principal établissement:		Ancienne adresse en cas de changement:	

REGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:

SIRET

B ACTIVITE

Activités exercées	Si vous avez changé d'activité, cochez la case
--------------------	--

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)

1 Résultat fiscal		Bénéfice imposable au taux normal		0	Déficit
Bénéfice imposable à 15%	5 413	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %			
2 Plus-values		PV à long terme imposables à 15%			PV à long terme imposables à 19%
		Autres PV imposables à 19%			PV à long terme imposables à 0%
					PV exonérées (art. 238 quindecies)
3 Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches					
Entreprises nouvelles, art 44 sexies	☐	Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A	☐		
Entreprises nouvelles, art 44 septies	☐	Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies	☐	Zone de restructuration de la défense art. 44 terdecies	☐
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies	☐	Zones franches urbaines - Territoire entrepreneur, art 44 octies A	☐	Autres dispositifs ☐	
Société d'investissement immobilier cotée	☐	Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies	☐		
		Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)		Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %	
4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer :		dans le secteur productif, art. 244 quater W			

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.	

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,50%	
--	--

F CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITE (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33%	
---	--

G ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4

(cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

1-Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1), cocher la case ci-contre	☐
2-Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour soucrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée	Nom NIF
3-Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case ci-contre	☐
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe	Nom NIF

H COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?	OUI	x	NON	Si oui, indication du logiciel utilisé	CEGID
---	-----	---	-----	--	-------

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr. Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:		Nom et adresse du conseil:	
CGIA 9 RUE THEODORE BLANC IMM. LE LAC SUD 33049 BORDEAUX LAC Tél: 05 56 11 89 16			
OGA/OMGA	Viseur conventionné	(Cocher la case correspondante)	Identité du déclarant:
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur conventionné:			Date: 20/07/2023 Lieu BORDEAUX
N° d'agrément du CGA/OMGA/viseur conventionné			Qualité et nom du signataire: Anne Piechaud, Présidente
Examen de conformité fiscale (ECF)			Signature

N° 2065 bis
2023

REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES	
1	2
3	4
5	6
7	8
9	10
11	12
13	14
15	16
17	18
19	20
21	22
23	24
25	26
27	28
29	30
31	32
33	34
35	36
37	38
39	40
41	42
43	44
45	46
47	48
49	50
51	52
53	54
55	56
57	58
59	60
61	62
63	64
65	66
67	68
69	70
71	72
73	74
75	76
77	78
79	80
81	82
83	84
85	86
87	88
89	90
91	92
93	94
95	96
97	98
99	100

J	REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES
---	--

K	DIVERS
---	--------

LE CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION

11	CARRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BENEFICIAIRES DE DONC
----	--

Segid Quadra

Désignation de l'entreprise : SAS A26 GRAND OUEST		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12	
Adresse de l'entreprise 335 RUE GEORGES BONNAC		33000 BORDEAUX	
Durée de l'exercice précédent* 20		Néant ☐ *	
Numéro SIRET* 88155663300017			
		Exercice N clos le 31122022	
		N-1 31122021	
		Brut 1	
		Amortissements, provisions 2	
		Net 3	
		Net 4	
Capital souscrit non appelé (I) AA			
Frais d'établissement * AB		AC	
Frais de développement * CX		CQ	
Concessions, brevets et droits similaires AF		AG	
Fonds commercial (1) AH		AI	
Autres immobilisations incorporelles AJ		AK	
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles AL		AM	
Terrains AN		AO	
Constructions AP		AQ	
Installations techniques, matériel et outillage industriels AR		AS	
Autres immobilisations corporelles AT		AU	
Immobilisations en cours AV		AW	
Avances et acomptes AX		AY	
Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence CS		CT	
Autres participations CU		CV	
Créances rattachées à des participations BB		BC	
Autres titres immobilisés BD		BE	
Prêts BF		BG	
Autres immobilisations financières* BH		BI	
TOTAL (II) BJ		BK	
Matières premières, approvisionnements BL		BM	
En cours de production de biens BN		BO	
En cours de production de services BP		BQ	
Produits intermédiaires et finis BR		BS	
Marchandises BT		BU	
Avances et acomptes versés sur commandes BV		BW	
Clients et comptes rattachés (3)* BX		BY	
Autres créances (3) BZ		CA	
Capital souscrit et appelé, non versé CB		CC	
Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :) CD		CE	
Disponibilités CF		CG	
Charges constatées d'avance (3)* CH		CI	
TOTAL (III) CJ		CK	
Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV) CW			
Primes de remboursement des obligations (V) CM			
Ecart de conversion actif* (VI) CN			
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI) CO		IA	
Renvois : (1) Dont droit au bail		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP	
Clause de réserve de propriété : *		(3) Part à plus d'un an : CR	
Immobilisations :		Stocks :	
		Créances :	

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : SAS A26 GRAND OUEST

Néant ☐ *

Designation de l'entreprise :				Exercice N		Exercice N-1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :4.....0.0.0.....)			DA	4 000	4 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...			DB			
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence		EK	)	DC		
	Réserve légale (3)			DD			
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE			
	Réserves réglementées (3)* (		Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours	B1	)	DF	
	Autres réserves (		Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants*	EJ	)	DG	20 959
	Report à nouveau			DH			
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	4 601	20 959	
	Subventions d'investissement			DJ			
	Provisions réglementées *			DK			
	TOTAL (I)			DL	29 560	24 959	
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM		
Avances conditionnées			DN				
TOTAL (II)			DO				
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP			
	Provisions pour charges			DQ			
	TOTAL (III)			DR			
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles			DS			
	Autres emprunts obligataires			DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU			
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs		EI	)	DV		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	89 652	174 790	
	Dettes fiscales et sociales			DY	26 767	43 003	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ			
	Autres dettes			EA	1 415	2 406	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)			EB	12 000		
TOTAL (IV)			EC	129 833	220 199		
Ecart de conversion passif *			(V)	ED			
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)			EE	159 393	245 157		
RENOIS	(1)	Ecart de réévaluation incorporé au capital			1B		
	(2)	Dont	{	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
				Ecart de réévaluation libre	1D		
				Réserve de réévaluation (1976)	1E		
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *			EF		
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an			EG	129 833	220 199
	(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			EH		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : SAS A26 GRAND OUEST

Néant

*

				Exercice N				Exercice (N-1)	
				France		Exportations et livraisons intracommunautaires			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA		FB		FC			
	Production vendue	FD		FE		FF			
			} biens* services*	FG	717 009	FH		FI	717 009
	Chiffres d'affaires nets*	FJ		717 009	FK		FL	717 009	589 757
	Production stockée*					FM	(10 935)	10 935	
	Production immobilisée*					FN			
	Subventions d'exploitation					FO			
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges* (9)					FP	1 387	12 000	
	Autres produits (I) (11)					FQ	6	1	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	707 466	612 693
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS			
	Variation de stock (marchandises)*					FT			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU			
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV			
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	433 924	356 502	
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	2 935	3 395	
	Salaires et traitements*					FY	160 535	139 644	
	Charges sociales (10)					FZ	58 364	49 729	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	- dotations aux amortissements*			GA	8 670	3 968	
			- dotations aux provisions			GB			
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC		
	Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD			
	Autres charges (12)					GE	35 665	34 676	
Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	700 094	587 914	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	7 373	24 780	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)					GH			
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)					GI			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ			
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		1	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	51		
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM			
	Différences positives de change					GN			
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO			
Total des produits financiers (V)						GP	51	1	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ			
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR			
	Différences négatives de change					GS			
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT			
	Total des charges financières (VI)						GU		
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	51	1	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	7 424	24 781	

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : SAS A26 GRAND OUEST

Néant ☐ *

		Exercice N		Exercice N-1	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	286		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB			
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC			
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	286		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	965	123	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	1 332		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG			
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	2 297	123	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	(2 011)	(123)	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ			
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	812	3 699	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	707 804	612 695	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	703 203	591 736	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	4 601	20 959	
RENVIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO			
	(2) Dont {	HY	IG		
	(3) Dont {	HP	HQ	1 519	2 708
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH	IJ	IK	
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées				
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées				
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX			
	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC			
	(6ter) Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD			
	(9) Dont transferts de charges	A1	1 387	12 000	
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSQ/CRDS)	A5			
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3			
(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	35 659	34 644		
(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives	A6				
	A8				
Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite		obligatoires	A9		
		dont cotisations Madelin	A7		
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe)		Exercice N			
		Charges exceptionnelles		Produits exceptionnels	
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N			
		Charges antérieures		Produits antérieurs	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : SAS A26 GRAND OUEST										Néant ☐ *			
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice 1		Augmentations					
								Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence 2		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste 3			
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I		CZ		D8		D9		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II		KD		KE		KF		
CORPORELLES	Terrains						KG		KH		KI		
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9			KJ		KK		KL		
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1			KM		KN		KO		
		Installations générales, agencements et aménagements des constructions *	Dont Composants	M2			KP		KQ		KR		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels						KS		KT		KU		
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements aménagements divers *					KV		KW		KX		
		Matériel de transport *					KY		KZ		LA		
		Matériel de bureau et mobilier informatique					LB	25 431	LC		LD	1 182	
	Emballages récupérables et divers *						LE		LF		LG		
	Immobilisations corporelles en cours						LH		LI		LJ		
	Avances et acomptes						LK		LL		LM		
	TOTAL III						LN	25 431	LO		LP	1 182	
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence						8G		8M		8T	
Autres participations						8U	37 500	8V		8W			
Autres titres immobilisés						1P	2 805	1R		1S			
Prêts et autres immobilisations financières						1T	200	1U		1V			
TOTAL IV						1Q	40 505	1R		1S			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)						0G	65 936	0H		0J	1 182		
CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice 3		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice 4			
		par virement de poste à poste 1		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence 2									
INCORP.	Frais d'établissement et de développement		TOTAL I		IN		C0		D0		D7		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles		TOTAL II		IO		LV		LW		1X		
CORPORELLES	Terrains				IP		LX		LY		LZ		
	Constructions	Sur sol propre			IQ		MA		MB		MC		
		Sur sol d'autrui			IR		MD		ME		MF		
		Inst. gales, agencs et am. des constructions			IS		MG		MH		MI		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels				IT		MJ		MK		ML		
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencs, aménagements divers				IU		MM		MN		MO	
		Matériel de transport				IV		MP		MQ		MR	
		Matériel de bureau et mobilier informatique, mobilier				IW		MS	2 000	MT	24 613	MU	24 613
	Emballages récupérables et divers *				IX		MV		MW		MX		
	Immobilisations corporelles en cours				MY		MZ		NA		NB		
Avances et acomptes				NC		ND		NE		NF			
TOTAL III				IY		NG	2 000	NH	24 613	NI	24 613		
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence				IZ		0U		M7		0W		
	Autres participations				10		0X		0Y	37 500	0Z	37 500	
	Autres titres immobilisés				11		2B		2C	2 805	2D	2 805	
	Prêts et autres immobilisations financières				12		2E		2F	200	2G	200	
	TOTAL IV				13		NJ		NK	40 505	2H	40 505	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				14		0K	2 000	0L	65 118	0M	65 118		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

CGIA

Exercice N, clos le : [3 1 1 2 2 0 2 2]

Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : SAS A26 GRAND OUEST

Néant ☒ *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 - col.2) - col. 5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations	Augmentation du montant des amortissements	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires	1	2			5	6
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

(1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.

(2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.

(3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées, cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.

(4) Ce montant comprend :

a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;

b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.

(5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n°2051) à la ligne «Provisions réglementées».

CADRE B

DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE

2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE

3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : SAS A26 GRAND OUEST

Néant ☐ *

CADRE A SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF)*

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement		CY		EL		EM		EN	
Fonds commercial		RE		RF		RI		RJ	
Autres immobilisations incorporelles		PE		PF		PG		PH	
TOTAL I		RK		RM		RN		RO	
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions	PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ		QA		QB		QC	
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD		QE		QF		QG	
	Matériel de transport	QH		QI		QJ		QK	
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	3 968	QM	8 684	QN	669	QO	11 983
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
	TOTAL II	QU	3 968	QV	8 684	QW	669	QX	11 983
TOTAL GÉNÉRAL (I+II)		QN	3 968	QP	8 684	QQ	669	QR	11 983

CADRE B VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables		DOTATIONS						REPRISES						Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres		Colonne 2 Mode dégressif		Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		Colonne 4 Différentiel de durée et autres		Colonne 5 Mode dégressif		Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel		
Frais d'établissements		M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6
Fonds commercial		RP		RQ		RR		RS		RT		RU		RV
Autres immob. incorporelles		N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1
TOTAL I		RW		RX		RY		RZ		SB		SC		SD
Terrains		Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8
Constructions	Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6
	Sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4
	Inst.gales,agenc et am.des const.	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2
Inst. techniques mat. et outillage		T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9
Autres immobilisations corporelles	Inst.gales,agenc am. divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7
	Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3
	Emballages récup.et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1
TOTAL II		X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8
Frais d'acquisition de titres de participations		NL						NM						NO
TOTAL III														
Total général (I+II+III)		NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV
Total général non venant de participations (NP + NQ + NR)		NW				Total général non venant de participations (NS + NT + NU)		NY				Total général non venant de participations (NW - NY)		NZ

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à évaluer						Z9		Z8	
Primes de remboursement des obligations						SP		SR	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : SAS A26 GRAND OUEST

Néant ☒ *

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II)*	3U	TD	TE	TF
	Provisions pour hausse des prix (1)*	3V	TG	TH	TI
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies II du CGI)	IJ	IK	IL	IM
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y
	TOTAL II	5Z	TV	TW	TX
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A	6B	6C
		- corporelles	6E	6F	6G
		- titres mis en équivalence	02	03	04
		- titres de participation	9U	9V	9W
		- autres immobilisations financières (1)*	06	07	08
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	6Y	6Z	7A
	TOTAL III	7B	TY	TZ	UA
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	UB	UC	UD
Dont dotations et reprises		- d'exploitation	UE	UF	
		- financières	UG	UH	
		- exceptionnelles	UJ	UK	

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.

10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au C.G.I.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

Désignation de l'entreprise : SAS A26 GRAND OUEST

Néant ☐ *

CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL		UM		UN					
	Prêts (1) (2)	UP		UR		US					
	Autres immobilisations financières	UT	200	UV	200	UW					
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA									
	Autres créances clients	UX	14 829		14 829						
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dépréciation antérieurement constituée * UO)	ZI									
	Personnel et comptes rattachés	UY									
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ									
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM								
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	7 394		7 394					
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN								
		Divers	VP								
	Groupe et associés (2)	VC	30 000		30 000						
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR									
	Charges constatées d'avance	VS									
	TOTAUX			VT	52 423	VU	52 423	VV			
RENOIS	(1)	Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD								
		- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE								
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF								
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG									
	à plus de 1 an à l'origine	VII									
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A									
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	89 652		89 652						
Personnel et comptes rattachés		8C	5 282		5 282						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	12 187		12 187						
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E	812		812						
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	7 882		7 882						
	Obligations cautionnées	VX									
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	604		604						
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J									
Groupe et associés (2)		VI									
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	1 415		1 415						
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ									
Produits constatés d'avance		8L	12 000		12 000						
TOTAUX			VY	129 833	VZ	129 833					
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2)	Montant des divers emprunts et dettes contrac- tées auprès des associés personnes physiques	VL				
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK		* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032						

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : SAS A26 GRAND OUEST		Néant ☐ *		Exercice N, clos le :		3	1	1	2	2	0	2	2				
I. RÉINTEGRATIONS				BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE				WA		4 601							
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant (entreprises IR) ou des associés de sociétés												WB				
	Avantages personnels non déductibles * (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)		WD			Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles		WE			XE						
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)		WF			Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprise à l'IS)		WG									
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option		RA			(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))		RB									
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)		WI			Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)		XX			XW						
	Amendes et pénalités		WJ			Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis)		XZ									
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*												XY				
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)												Y7	812			
	Quote-part Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un G.I.E.		WL			Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		L7			K7						
	Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % ou de 19 % (12,8 % pour les entreprises à l'IR)										I8			
		- imposées au taux de 0 %										ZN					
Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *		- Plus-values nettes à court terme										WN					
		- Plus-values soumises au régime des fusions										WO					
Ecart de valeurs liquidatives sur OPC * (entreprises à l'IS)														XR			
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé		DONT *		Intérêts excédentaires (art. 39-1-3e et 212 du C.G.I.)		SU			Zones d'entreprises * (activité exonérée)		SW			WQ			
									Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro		M8						
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage														Y1			
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage														Y3			
												TOTAL I	WR	5 413			
II. DÉDUCTIONS				PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE				WS									
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *														WT			
Prov. et charges à payer non déduc., antér. taxées et réint. ds les résultats comptables de l'exerc. (cf. tableau 2058-B, cadre III)														WU			
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'IR)										WV				
			- imposées aux taux de 0 % (8% pour les exercices ouverts avant le 01 01 2007)										WH				
			- imposées aux taux de 19 %										WP				
			- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures										WW				
			- imputées sur les déficits antérieurs										XB				
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %												I6				
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*												WZ				
Régime des sociétés mères et des filiales *		(Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participations										2A		XA			
Produit net des actions et parts d'intérêts :																	
Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)														ZX			
Mesures d'incitation à l'investissement	Dédution autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*.													ZY			
	Majoration d'amortissement *													XD			
	Entreprises nouvelles (reprise d'entreprises en difficultés 44 septies)		K9			Entreprises nouvelles 44 sexies		L2			Jeunes entreprises innovantes (art. 44 sexies A)		L5		XF		
						Sociétés d'investissements immobiliers cotées (art. 208C)		K3			Zone de restructuration de la défense (art.44 terdecies)		PA				
	Zone franche urbaine - TE (art. 44 octies A)		QV			Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)		IF			Z. franche d'activité NG (art. 44 quaterdecies)		XC				
	Bassin urbain à dynamiser (art 44 sexdecies)		PP			Zone de développement prioritaire (art. 44 Septdecies)		PB			Z. de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)		PC				
Ecart de valeurs liquidatives sur OPC * (entreprises à l'IS)														XS			
Dédutions diverses à détailler sur feuillet séparé (BXT 2)		Dont déduction exceptionnelle (art.39 decies)		X9			Créance dégagee par le report en arrière du déficit		ZI					XG			
Dédution des produits affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage														Y2			
III. RÉSULTAT FISCAL												TOTAL II	XH				
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables		bénéfice (I moins II)		XI			5 413							XJ			
		déficit (II moins I)															
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*				ZL										XL			
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*																	
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)				XN			5 413							XO			

Désignation de l'entreprise : SAS A26 GRAND OUEST			Néant ☐ *	
I. SUIVI DES DÉFICITS				
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)			K4	
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)			K4bis	
Nombre d'opérations sur l'exercice			K4ter	
Déficits imputés (total des lignes XB et XL du tableau 2058-A)			K5	
Déficits reportables (différence K4 + K4bis - K5)			K6	
Déficits de l'exercice (Tableau 2058A, ligne XO)			YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)			YK	
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS A PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES				
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis Al. 1er du CGI, dotations de l'exercice			ZT	4 955
III. PROVISIONS ET CHARGES A PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT				
(à détailler, sur feuillet séparé)		Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis Al. 2 du CGI *		ZV	ZW	
Provisions pour risques et charges *				
	8X		8Y	
	8Z		9A	
	9B		9C	
Provisions pour dépréciation *				
	9D		9E	
	9F		9G	
	9H		9J	
Charges à payer				
	9K		9L	
	9M		9N	
	9P		9R	
	9S		9T	
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)		YN	YO	
à reporter au tableau 2058-A :		↓ ligne WI		↓ ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1		

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

11

TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : SAS A26 GRAND OUEST										Néant ☐ *				
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	OC		AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	- Réserves légales	ZB							
						- Autres réserves	ZD	20 959						
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	OD	20 959		Dividendes		ZE							
	Prélèvements sur les réserves	OE			Autres répartitions		ZF							
	TOTAL I	OF	20 959		Report à nouveau		ZG							
										TOTAL II		ZH	20 959	
RENSEIGNEMENTS DIVERS														
Exercice N :												Exercice N-1 :		
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail) J7					YQ								
	- Engagements de crédit-bail immobilier					YR								
	- Effets portés à l'escompte et non échus					YS								
DETAIL DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	- Sous-traitance					YT	345 282		287 927					
	- Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois) J8					XQ	50 326		52 226					
	- Personnel extérieur à l'entreprise					YU								
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)					SS	1 400		3 113					
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages					YV								
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles) ES					ST	36 916		13 237					
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052					ZJ	433 924		356 502					
IMPÔTS ET TAXES	- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE					YW								
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés ZS					YZ	2 935		3 395					
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052					YX	2 935		3 395					
TVA	- Montant de la T.V.A. collectée (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)					YY	(17 648)		43 791					
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations					YZ	(23 104)		41 824					
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS de 2022)*					OB								
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *					OS								
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *					ZK		%		%				
	- Numéro de centre de gestion agréé * XP					- Filiales et participations : (Liste au 2059-G prévu par art.38 II de l'ann. III au C.G.I.)				Si oui cocher 1 Sinon 0 ZR 0				
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice					RG								
	- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI					RH								
RÉGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe. JA		Plus-values à 15 % JK		Plus-values à 0 % JL									
			Plus-values à 19 % JM		Imputations JC									
	Groupe : résultat d'ensemble. JD		Plus-values à 15 % JN		Plus-values à 0 % JO									
			Plus-values à 19 % JP		Imputations JF									
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale JH		N° SIRET de la société mère du groupe JJ											

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice 2058-NOT pour le régime de groupe).

Désignation de l'entreprise : SAS A26 GRAND OUEST

Néant ☒ *

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

Nature et date d'acquisition des éléments cédés *		Valeur d'origine *	Valeur nette réévaluée *	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements *	Valeur résiduelle
①		②	③	④	⑤	⑥
I - Immobilisations *	1					
	2					
	3					
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *

Prix de vente		Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-values taxables à 19 % (1)
⑦		⑧	⑨	⑩			⑪
				19 %	15 % ou 12,8 %	0 %	
I - Immobilisations *	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	17	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	19	Divers (détail à donner sur une note annexe)*					
CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne ⑨)							
CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne ⑩)			(A)	(B)	(B)	(C)	
CADRE C : autres plus-value taxable à 19 % (⑪)					(ventilation par taux)		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

Désignation de l'entreprise : SAS A26 GRAND OUEST

Néant ☒ *

A ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES A COURT TERME
(à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)

Origine		Montant net des plus-values réalisées*	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer	
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie					
	sur 3 ans (entreprises à l'IR)					
	sur 10 ans					
	sur une durée différente (art.39 quaterdecies 1 ter et 1 quater CGI)					
	TOTAL 1					
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Imposition répartie	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant anté- rieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer	
	sur 3 ans au titre de	N-1				
		N-2				
	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1ter et 1 quater du CGI) (à préciser) au titre de :	N-1				
		N-2				
		N-3				
		N-4				
		N-5				
		N-6				
		N-7				
		N-8				
		N-9				
	TOTAL 2					

B PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS

Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.

	Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission (personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)
--	---

☐ Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)

☐ Personnes physiques soumises à l'impôt sur le revenu				
Origine des plus-values et date des fusions ou des apports	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant anté- rieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
TOTAL				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : SAS A26 GRAND OUEST

Néant ☒ *

- ① Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés
 ② Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15% ① ou 12,8 % ②.

Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies-0 bis du CGI) ①*

Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a sexies-0 du CGI) ① *

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine		Moins-values à 12,8 %	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8 %	Solde des moins-values à 12,8 %
①		②	③	④
Moins-values nettes	N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1			
	N-2			
	N-3			
	N-4			
	N-5			
	N-6			
	N-7			
	N-8			
	N-9			
	N-10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *

Origine		Moins-values			Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col. 7 = 2+3+4-5-6
		À 19 % ou 15 %	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice	À 15 % ou 19 %		
①		②	③	④	⑤	⑥
Moins-values nettes	N					
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1					
	N-2					
	N-3					
	N-4					
	N-5					
	N-6					
	N-7					
	N-8					
	N-9					
	N-10					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : SAS A26 GRAND OUEST

Néant ☒ *

I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N

		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés	- donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4				
	- ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	5				
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					

II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS * (5e, 6e, 7e alinéas de l'art. 39-1-5e du CGI)

montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : SAS A26 GRAND OUEST		Néant ☒	
Exercice ouvert le : 01/01/2022		et clos le : 31/12/2022	
Durée en nombre de mois		1	2
DECLARATION DES EFFECTIFS			
Effectif moyen du personnel * :		YP	
dont apprentis		YF	
dont handicapés		YG	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		RL	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE			
I- Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		OA	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées		OK	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		OL	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges		OT	
TOTAL 1		OX	
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		OH	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		OE	
Subventions d'exploitation reçues		OF	
Variation positive des stocks		OD	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		OI	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		XT	
TOTAL 2		OM	
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)			
Achats		ON	
Variation négative des stocks		OQ	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances		OR	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		OS	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		OZ	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		OW	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		OU	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		O9	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		OY	
TOTAL 3		OJ	
IV- Valeur ajoutée produite			
Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3)		OG	
V- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaire n°s 1329-AC et 1329-DEF).		SA	
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE			
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensé du dépôt du formulaire n° 1330 CVAE			
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case		EV	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)		GX	
Effectifs au sens de la CVAE *		EY	
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)		HX	
Période de référence		GY	
Date de cessation		HR	

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférentes à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salaires et dans la notice n° 2033-NOT-SD § Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs.

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

N° de dépôt



(1)

Néant ☒ *

EXERCICE CLOS LE

3 1 1 2 2 0 2 2

N° SIRET

8 8 1 5 5 6 6 3 3 0 0 0 1 7

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

SAS A26 GRAND OUEST

ADRESSE (voie)

335 RUE GEORGES BONNAC

CODE POSTAL

33000

VILLE

BORDEAUX

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise

P1

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

P3

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise

P2

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

P4

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2)

Nom patronymique

Prénom(s)

Nom marital

% de détention

Nb de parts ou actions

Naissance :

Date

N° Département

Commune

Pays

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Titre (2)

Nom patronymique

Prénom(s)

Nom marital

% de détention

Nb de parts ou actions

Naissance :

Date

N° Département

Commune

Pays

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame, MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032.

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)



(1)

Néant ☒ *

EXERCICE CLOS LE

3 1 1 2 2 0 2 2

N° SIRET

8 8 1 5 5 6 6 3 3 0 0 0 1 7

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

SAS A26 GRAND OUEST

ADRESSE (voie)

335 RUE GEORGES BONNAC

CODE POSTAL

33000

VILLE

BORDEAUX

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

P5

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032.

SAS A26 GRAND OUEST
au capital de 4 000 €
Siège social 406 Boulevard Jean-Jacques Bosc 33130 BEGLES
RCS BORDEAUX : 881 556 633

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
D'APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE du 01/01/2022 au 31/12/2022

Le vingt-sept juin de l'an deux mille vingt-trois à 10h30
Les associés se sont réunis au 406 Boulevard Jean-Jacques Bosc à Bègles
En assemblée générale ordinaire sur convocation de la gérance.

Sont présents ou représentés :

Monsieur Patrick BAGGIO	propriétaire de 195 parts
Madame Anne PIECHAUD	propriétaire de 195 parts
Monsieur François BOULE	propriétaire de 10 parts

Soit un total de parts présentes ou représentées de 400 sur les 400 composant le capital social.

Madame Anne PIECHAUD préside la séance en sa qualité de Présidente

La présidente dépose sur le bureau :

- Le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022
- Le rapport spécial sur les conventions visées à l'article L.223-19 du nouveau code de commerce,
- L'inventaire, le compte de résultat, le bilan et l'annexe de l'exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022
- Le texte des résolutions proposées.

Il déclare que ces mêmes pièces ont été mises à la disposition des associés, plus de quinze jours avant la date de la présente assemblée, et qu'ils ont eu la possibilité pendant cette période de poser toutes questions au président, ce dont l'assemblée lui donne acte.

Puis la présidente rappelle que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant :

- Examen des comptes de l'exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022
- Quitus au Président François Boule sur la gestion de l'exercice 2022
- Affectation des résultats
- Conventions visées à l'article L.223-19 du nouveau code de commerce,

La présidente donne ensuite lecture du rapport de la gérance, et ouvre la discussion.

Personne ne demandant plus la parole, la président met successivement aux voix les résolutions suivantes à l'ordre du jour :

Première résolution : Approbation des comptes, quitus au Président

L'assemblée des associés après avoir entendu la lecture du rapport de La Présidente sur l'activité de la société, et pris connaissance des comptes annuels afférents à l'exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022, les approuvent tels qu'ils lui ont été présentés.

En conséquence, Il donne au Président quitus de sa gestion pour ledit exercice.

Résolution mise aux voix et adoptée à l'unanimité.

Deuxième résolution : Affectation du résultat 2022

L'assemblée des associés constate un résultat net positif : + 4 601 €
et décide d'imputer le résultat de l'exercice de la manière suivante :

De telle sorte que le Compte « Report à nouveau » présentera un solde positif supplémentaire de :
+ 4 601 euros

Résolution mise aux voix et adoptée à l'unanimité.

Troisième résolution : Rémunération du Président au titre de ses fonctions

Sans objet

Résolution mise aux voix et adoptée à l'unanimité.

Quatrième résolution : conventions réglementées

L'assemblée générale après avoir entendu les informations communiquées par la présidente sur les conventions visées à l'article L.225-33 du code de commerce, approuve lesdites conventions.

Résolution mise aux voix et adoptée à l'unanimité

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la Présidente déclare la séance levée à 11h45.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui après lecture a été signé par les associés et la Présidente.

Anne PIECHAUD, Présidente, associée

A blue ink signature, appearing to be 'AP', written over a horizontal line.

Patrick BAGGIO, Associé

A black ink signature, appearing to be 'PB', enclosed within a large circle.

François BOULE, Associé

A blue ink signature, appearing to be 'FB', written in a stylized, cursive manner.

SAS A26 GRAND OUEST
au capital de 4 000 €
Siège social : 335 RUE Georges BONNAC 33000 Bordeaux
RCS Bordeaux : 881 556 633

**TEXTE DES RESOLUTIONS PROPOSEES A
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 27/06/2023**

Première résolution : Approbation des comptes, quitus à la Présidente

L'assemblée des associés après avoir entendu la lecture du rapport du gérant sur l'activité de la société, et pris connaissance des comptes annuels afférents à l'exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022 les approuvent tels qu'ils lui ont été présentés.

En conséquence, elle donne aux gérants quitus de leur gestion pour ledit exercice.

Deuxième résolution : Affectation du résultat 2022

L'assemblée des associés constate un résultat net excédentaire de : + 4 601 €
et décide d'imputer le résultat net de l'exercice de la manière suivante :

Compte 110 000 « Report à nouveau » : + 4 601 €

Troisième résolution : Rémunération des dirigeants

Sans objet pour l'année 2022

Quatrième résolution : Conventions réglementées

Approbation des conventions réglementées visées à l'article L225-33 du code de commerce

Anne PIECHAUD
Présidente, Associée

François Boule
Associé

Patrick BAGGIO,
Associé


